

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024**

N°2024-CM26NOV-13

FINANCES : Tarifs municipaux 2025 – Restaurant scolaire

Rapporteur : Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

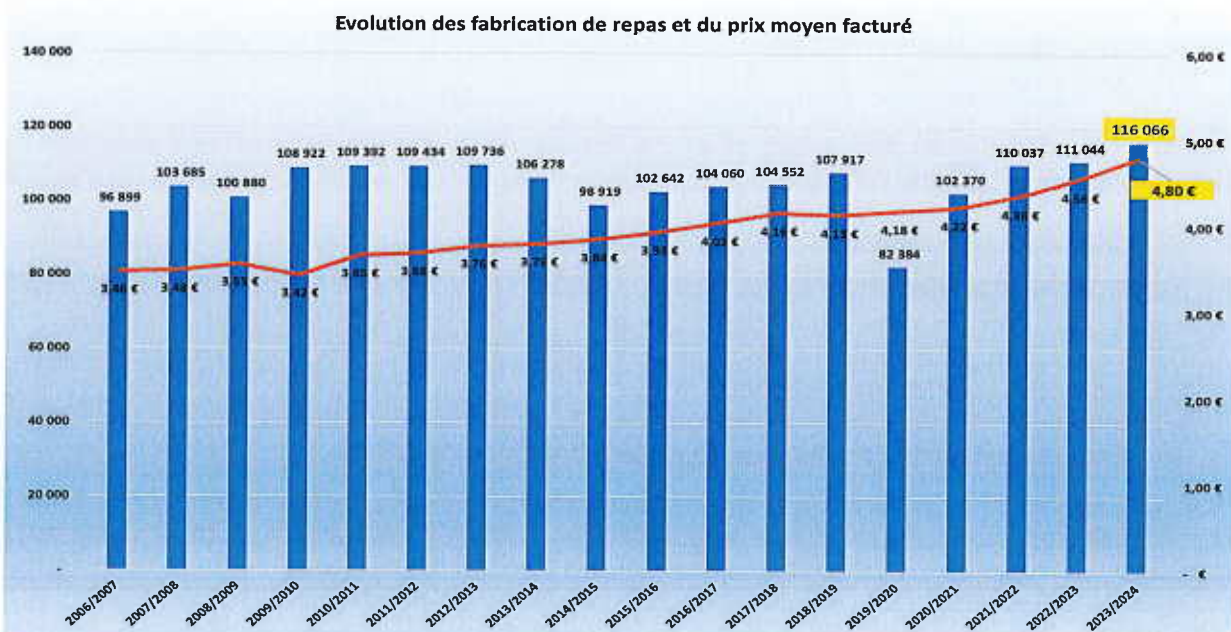
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, Adjointe en charge de la Famille, rappelle au Conseil Municipal que le restaurant scolaire prépare les repas pour les enfants scolarisés dans les écoles Yves Coppens, Sainte Marie et le Collège Saint Joseph. Les enfants, fréquentant l'ALSH le mercredi en période scolaire et pendant les vacances scolaires, sont aussi bénéficiaires de ce service.

Madame l'adjointe expose ci-dessous au Conseil Municipal les éléments du bilan de la restauration scolaire sur la période courant de septembre 2023 à août 2024.

1. Fréquentation



Les effectifs 2024 progressent dans l'ensemble :

Catégorie	2022/2023	2023/2024	Évolution
	Effectifs	Effectifs	
Collège	43 602	45 576	+ 4,53 %
Élémentaire	58 290	61 149	+ 4,90 %
ALSH	7 421	7 373	- 0,01 %
Autres	1 731	1 968	+ 13,70 %
TOTAL	111 044	116 066	+ 4,52 %

2. Détail des coûts

REPARTITION DES POSTES DE DEPENSES	2020 / 2021		2021 / 2022		2022 / 2023		2023/2024	
	Montant	Répartition des charges	Montant	Répartition des charges	Montant	Répartition des charges	Montant	Répartition des charges
Nombre de repas	102 370		110 037		111 044		116 066	
RECETTES	431 998 €	4,220 €	479 377 €	4,36 €	506 027 €	4,56 €	557 002 €	4,80 €
Alimentation	181 022 €	1,77 €	182 054 €	1,65 €	195 576 €	1,761 €	204 853 €	1,765 €
Frais de Personnel cuisine et service	274 760 €	2,68 €	287 849 €	2,62 €	319 141 €	2,87 €	312 781 €	2,69 €
Frais de Personnel accompagnant	98 090 €	0,96 €	78 828 €	0,72 €	80 080 €	0,72 €	91 709 €	0,79 €
Fluides	20 884 €	0,20 €	20 911 €	0,19 €	18 875 €	0,17 €	24 482 €	0,21 €
Fournitures autres	13 699 €	0,13 €	14 683 €	0,13 €	20 705 €	0,19 €	25 362 €	0,22 €
Entretien et maintenance	9 391 €	0,09 €	10 524 €	0,10 €	12 534 €	0,11 €	11 397 €	0,10 €
Autres frais généraux	19 245 €	0,19 €	10 108 €	0,09 €	16 571 €	0,15 €	10 817 €	0,09 €
Transports	22 314 €	0,22 €	25 861 €	0,24 €	24 826 €	0,22 €	24 105 €	0,21 €
Amortissements	7 539 €	0,07 €	16 819 €	0,15 €	19 835 €	0,18 €	23 952 €	0,21 €
DEPENSES	646 944 €	6,32 €	647 637 €	5,89 €	708 143 €	6,38 €	729 458 €	6,28 €
CONTRIBUTION COMMUNALE	214 946 €	2,10 €	168 260 €	1,53 €	202 116 €	1,82 €	172 455 €	1,49 €

Le coût de revient de la pause méridienne est de 6,28 € par enfant en 2023/2024, se décomposant comme suit :

- Alimentation : 1,76 €
- Préparation du repas : 2,69 €
- Transports et encadrement : 1,00 €
- Autres frais généraux : 0,62 €
- Amortissements : 0,21 €

Compte tenu d'un prix moyen facturé de 4,80 €, la contribution communale par repas est de 1,49 € soit, au total sur la période, 172 455 €

► Coût matière : stabilité

Le coût matière reste maîtrisé par rapport à l'exercice précédent. Il représente 28 % du coût de revient du repas. Les efforts menés sur le gaspillage et la gestion optimisée des stocks ont permis de stabiliser ce coût matière malgré l'inflation. Il faut rappeler que le coût matière avait progressé de plus de 6 % sur les deux exercices précédents.

► Frais de personnels production et service : réduction de 6,28 %

Les frais de personnels production et service ont diminué sur l'exercice. Il faut noter que les effectifs ont, à plusieurs reprises, été réduits et non remplacés sur des arrêts de travail. De plus, l'augmentation du nombre de repas servis a permis de réduire de plus de 6 % le coût unitaire.

► **Frais de personnels accompagnement et transports : augmentation de 6,38 %**

Ce poste constitue une charge importante dans le coût moyen du repas : + 16%. Un contrôle plus important est réalisé sur le recours aux bus sur la pause méridienne. Pour information, le coût d'une rotation entre Sainte Marie et la salle de restauration de Kerloustic (A/R) est de 174,80 € pour un grand et un petit car.

Les frais de transports restent conséquents, de l'ordre de 25 k€/an.

► **Autres frais et amortissements : progression de 3,75 %**

Les autres frais augmentent sensiblement du fait notamment de l'évolution des tarifs de l'énergie. Cette augmentation est impactée sur 8 mois en 2023/2024. Elle sera sur 12 mois sur l'exercice prochain.

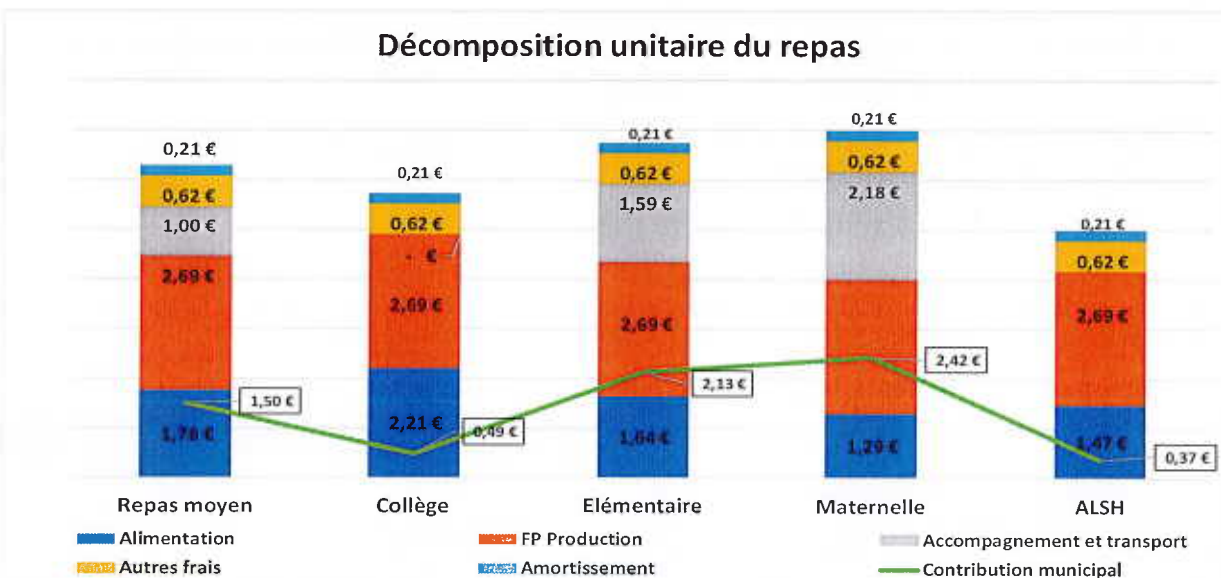
Sur 12 mois, la consommation en KWh a diminué de 5% et a augmenté, en €, de 75 %.

L'autre augmentation notable est le montant des amortissements. Cela s'explique par la reprise des investissements matériels suite à l'arrêt du projet de nouvelle cuisine centrale. Ce renouvellement doit continuer sur l'exercice 2024/2025.

Le graphique ci-dessous décompose le coût de revient d'un repas par niveau en tenant compte, pour la partie Alimentation, des grammages moyens selon les âges.

On constate sur ces bases que :

- Un repas de collégien revient à 5,73 € et la commune contribue pour 0,49 €
- Un repas d'élémentaire revient à 6,75 € et la commune contribue pour 2,13 €
- Un repas de maternel revient à 6,99 € et la commune contribue pour 2,42 €
- Un repas ALSH revient à 4,99 € et la commune contribue pour 0,37 €



3. Conclusion

Le service de restauration scolaire reste très largement déficitaire. Le budget communal contribue à hauteur de 175 k€, soit 1,50 € par repas. L'objectif d'un retour à la situation avant covid, où la contribution communale était de l'ordre de 100 k€, soit 1 € par repas semble utopique compte tenu des évolutions intervenues ces 5 dernières années :

- Mise en place de la loi EGALIM,
- Création d'une salle de restauration à Kerloustic,
- Récente évolution du prix de l'énergie,
- Inflation importante ces deux dernières années.

4. Perspectives

L'objectif étant la réduction de la contribution communale, les leviers restent limités sur les années à venir. On peut néanmoins en évoquer quelques-uns :

► Maitrise du coût matière

Le changement récent de personnels en cuisine a permis de modifier les pratiques quotidiennes :

- Achats : réduction des stocks permanents, d'où moins de pertes ;
- Meilleure maitrise des quantités produites afin de réduire le gaspillage toujours important ;
- Développement du fait-maison : possible essentiellement le mercredi sur des effectifs limités (+- 100 convives).

Les acquisitions de matériels (sauteuse « Vario cooking ») et l'utilisation optimisée du four acheté en 2023 devrait permettre des cuissons lentes, d'où réduction des pertes à la cuisson et amélioration gustative des aliments. Ces matériels devraient permettre la cuisson de nuit dès que les obstacles en termes d'alimentation électriques seront levés.

► Limitation des déchets

Cette réduction passe par deux actions :

- Continuer le travail entamé sur la maitrise des quantités produites pour éviter la surproduction
- Continuer le travail qualitatif sur les menus

► Transports

Là, également, a été lancé depuis la fin d'année scolaire 2023-2024 une optimisation dans le recours aux cars pour les transferts école-restaurant.

Il est à noter que d'autres investissements d'ordre structurel seront à prévoir dont la zone « self », où sols, murs et plafonds sont à rénover.

Des aménagements au niveau du local « plonge » seront également à prévoir.

Compte tenu des efforts financiers faits par les familles en 2024 (augmentation de 5 et 7 % des tarifs), il est proposé, pour l'année 2025, un gel des tarifs du restaurant scolaire, comme l'avait préconisé la commission « FAMILLE - VIE SCOLAIRE - EVS » réunie le 29 novembre 2023.

Comme tenu de ces éléments, la grille tarifaire 2025 se présente comme suit :

	2024	2025
Maternel / élémentaire Grand-Champ	4,67 €	4,67 €
Maternel / élémentaire Extérieur	5,05 €	5,05 €
Collégien Grand-Champ	5,15 €	5,15 €
Collégien Extérieur	5,56 €	5,56 €
Autre repas subventionné	6,45 €	6,45 €
Autre repas non subventionné	8,09 €	8,09 €
Accueil sans fourniture de repas	1,21 €	1,21 €

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « FAMILLE - VIE SCOLAIRE - EVS », réunie le 29 novembre 2023 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « FAMILLE - VIE SCOLAIRE - EVS », réunie le 19 novembre 2024 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs municipaux du restaurant scolaire, pour l'année 2025, tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY

